



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 11 janvier 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Andrée Loyer, greffier adjoint et Sylvie Lirette, assistant-greffier.

CE-2012-1

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 22 NOVEMBRE ET 6 DÉCEMBRE 2011 AINSI QUE DES SÉANCES ORDINAIRES TENUE LES 23, 30 NOVEMBRE ET LE 7 DÉCEMBRE 2011**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 22 novembre et 6 décembre 2011 ainsi que des séances ordinaires tenues les 23, 30 novembre et le 7 décembre 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2012-2

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 22 472,43 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA TOITURE ET LE REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CHAUFFAGE AUX ATELIERS MUNICIPAUX D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-1011 en date du 15 juin 2011, mandatait la firme Morin Isolation et Toiture Itée pour un montant total de 210 761,25 \$, incluant les taxes, pour la réfection de la toiture et le remplacement de l'unité de chauffage, ventilation et climatisation aux ateliers municipaux d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires pour un montant accumulé de 19 264,72 \$, incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir 99335, 99936 et 100095;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Pageau Morel et associés, mandatée pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 3 207,71 \$, incluant les taxes, pour remplacer un disjoncteur 20A existant par un disjoncteur 50A afin de permettre l'alimentation du pont roulant et de la nouvelle unité de ventilation;

**CONSIDÉRANT QUE** le consultant et le Service des infrastructures ont évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les avenants 1, 2 et 3 au montant total de 19 264,72 \$, incluant les taxes, et approuve le quatrième avenant au montant de 3 207,71 \$, incluant les taxes, pour un montant total de 22 472,43 \$, incluant les taxes, au contrat de Morin Isolation et Toiture Itée, dans le cadre du projet de réfection de la toiture et le remplacement de l'unité de chauffage, ventilation et climatisation aux ateliers municipaux d'Aylmer, le tout représentant un contrat total de 233 233,68 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11002-005-21231	3 066,93 \$	Enveloppe annuelle de travaux de remplacement de toitures - Ateliers municipaux - Aylmer
04-13493	140,78 \$	Réfection de la toiture TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-3

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-44 AU MONTANT DE 195 159,49 \$ POUR LA PÉRIODE DU 29 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2011, B-45 AU MONTANT DE 177 389,62 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 NOVEMBRE 2011 ET B-46 AU MONTANT DE 225 534,10 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 NOVEMBRE 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-44 au montant de 195 159,49 \$ pour la période du 29 octobre au 4 novembre 2011, B-45 au montant de 177 389,62 \$ pour la période du 5 au 11 novembre 2011 et B-46 au montant de 225 534,10 \$ pour la période du 12 au 18 novembre 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-4

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-47 AU MONTANT DE 115 110,44 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 NOVEMBRE 2011 ET B-48 AU MONTANT DE 119 319,40 \$ POUR LA PÉRIODE DU 26 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéros B-47 au montant de 115 110,44 \$ pour la période du 19 au 25 novembre 2011 et B-48 au montant de 119 319,40 \$ pour la période du 26 novembre au 2 décembre 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-5

**SOUSSION 2011 SP 210 - ACHAT D'UN CAMION ÉCUREUR/VIDE-PUISARD NEUF OU D'ESSAI – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Équipements C.M. inc., 350, rue Charles-Marchand, Le Gardeur, Québec, J5Z 4P1 pour la fourniture d'un camion écurer d'égout vide/puisard d'essai, le tout au montant total de 363 420,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 octobre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;
- rejette l'option d'achat 2012 pour un camion écurer d'égout additionnel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-11003-002-21233	347 470,75 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion dix roues
04-13493	15 950,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-6

**SOUSSION 2011 SP 302 - DÉNEIGEMENT DE TOITURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats de déneigement de toitures, à savoir :

**Secteur d'Aylmer :**

Les Toitures Raymond & fils inc., 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour le déneigement de toitures – Secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total annuel approximatif de 16 459,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 novembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce secteur.

**Secteur de Hull :**

Les Toitures Raymond & fils inc., 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour le déneigement de toitures – Secteur de Hull, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total annuel approximatif de 29 734,42 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 novembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce secteur.

**Secteur de Gatineau :**

Couvreur Rolland Boudreault, 660, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K3, pour le déneigement de toitures – Secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total annuel approximatif de 27 000,23 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 novembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce secteur.

**Secteurs de Masson-Angers et de Buckingham :**

Les Toitures Raymond & fils inc., 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour le déneigement de toitures – Secteurs de Masson-Angers et de Buckingham, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total annuel approximatif de 14 340,87 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 novembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces secteurs.

Le contrat sera d'une durée de trois années prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif de la Ville de Gatineau. À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année chacune. À la date d'anniversaire du contrat, les prix seront révisés, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 octobre, à savoir :

« Catalogue 62-001 – Statistique Canada, indices des prix à la consommation – Indices des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé) ».

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-79900-539 – Autres édifices – Autres entretiens, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2012 à 2016, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-7

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-49 AU MONTANT DE 152 495,22 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 DÉCEMBRE 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-49 au montant de 152 495,22 \$ pour la période du 3 au 9 décembre 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-8

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-50 AU MONTANT DE 213 850,18 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 DÉCEMBRE 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-50 au montant de 213 850,18 \$ pour la période du 10 au 16 décembre 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-9

**PROTOCOLE D'ENTENTE - TOURNOI INTERNATIONAL DE HOCKEY MIDGET  
KIWANIS DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente avec le tournoi international de hockey midget Kiwanis de Gatineau a pris fin le 30 juin 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables de ce tournoi, qui en est déjà à sa 47<sup>e</sup> année, sont désireux de poursuivre l'aventure pour les 5 prochaines années;

**CONSIDÉRANT QUE** le succès financier de ce tournoi est relié directement à l'implication de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue de ce tournoi entraînera des retombées économiques importantes pour la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la visibilité offerte à la Ville de Gatineau, par le comité organisateur, permettra à la Ville de Gatineau, de rayonner au niveau régional, provincial et national :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec le tournoi international de hockey midget Kiwanis de Gatineau pour la tenue du tournoi en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016. L'exemption accordée pour les heures de glace représente un montant annuel de 18 455 \$ au tarif actuel de location pour les organismes;
- accepte que les coûts prévus au protocole d'entente soient absorbés à même les budgets réguliers d'opération des services concernés. Ces coûts sont estimés à une valeur de 36 725 \$ annuellement.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-10

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT  
AFIN DE PERMETTRE LA PRODUCTION DE NEIGE DU 2 JANVIER AU  
20 FÉVRIER 2012, ENTRE 23 H ET 7 H, DANS LE CADRE DE LA 34<sup>E</sup> ÉDITION DU  
BAL DE NEIGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE  
LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité exécutif, en vertu de sa résolution numéro CE-2011-1888 adoptée le 7 décembre 2011, a octroyé un contra à la firme Sno Innovation inc. pour l'enneigement du parc Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité se tiendra le jour et la nuit, du 2 janvier au 20 février 2012, dans le cadre de la 34<sup>e</sup> édition de Bal de Neige;

**CONSIDÉRANT QUE** l'impact sonore devrait être de faible intensité pour la population locale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 9 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que l'utilisation ou l'opération ou le fonctionnement de la machinerie, des machines-outils ou appareils quelconques, la nuit et qui sont de nature à troubler la paix, le bien-être, le confort, la tranquillité publique ou la tranquillité du voisinage, doivent être autorisés par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme Sno Innovation inc. et la Division des fêtes et des festivals de la Ville de Gatineau à produire de la neige artificielle au parc Jacques-Cartier à l'aide d'appareil émettant un bruit sonore entre 23 h et 7 h, du 2 janvier au 20 février 2012.

Adoptée

CE-2012-11

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA 34<sup>E</sup> ÉDITION DU BAL DE NEIGE – 3 AU 20 FÉVRIER 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** la 34<sup>e</sup> édition de Bal de Neige se tiendra sur une période de 18 jours, soit du 3 au 20 février 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** le Domaine des flocons du parc Jacques-Cartier est le site favori des participants avec plus de 300 000 visiteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Commission de la capitale nationale, dans le cadre de Bal de Neige, à fermer la rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue de Verdun, ainsi que la rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier, sauf pour les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de O.C. Transpo aux dates, heures et conditions suivantes :

- Les lundis 6 et 13 février 2012, les jeudis 9 et 16 février 2012 et les vendredis 3, 10 et 17 février 2012, de 9 h 00 à 14 h 30;
- Les samedis 4, 11 et 18 février 2012, les dimanches 5, 12 et 19 février 2012 et le lundi 20 février 2012, de 9 h 00 à 17 h 30;
- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- Assurer l'accès en tout temps aux résidents touchés par ces fermetures de rues;
- Permettre aux autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de O.C. Transpo de tourner à gauche sur le boulevard Maisonneuve, en provenance de l'est du boulevard Sacré-Cœur;
- La présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles contenues au protocole d'entente convenu entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale dans le cadre de la réalisation du volet québécois le Domaine des flocons de Bal de Neige 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71511-121	15 000 \$	Bal de Neige - Temps supplémentaire - Réguliers - Policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 6 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-12

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT LORS D'UNE ACTIVITÉ AU MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS LE 3 FÉVRIER 2012 DANS LE CADRE DE LA 34<sup>E</sup> ÉDITION DU BAL DE NEIGE - 3 AU 20 FÉVRIER 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité se tiendra le 3 février 2012 en soirée dans le cadre de la 34<sup>e</sup> édition de Bal de Neige;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité se tiendra au Musée canadien des civilisations, du côté de la rivière des Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Commission de la capitale nationale, dans le cadre de Bal de Neige, à fermer les rues et espaces de stationnement situés sur :

- La rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue Victoria;
- Les rues Papineau et Élisabeth-Bruyère, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier, sauf pour les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'O.C. Transpo.

Les rues et espaces de stationnement seront fermés aux dates, heures et conditions suivantes :

- Le vendredi 3 février 2012, de 19 h à 23 h 30;
- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- Assurer l'accès en tout temps aux résidents touchés par ces fermetures de rues;
- Permettre aux autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'O.C. Transpo de tourner à gauche sur le boulevard Maisonneuve, en provenance de l'est du boulevard Sacré-Cœur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71511-121	5 000 \$	Bal de Neige - Temps supplémentaire - Réguliers - Policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 6 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-13\*

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES - ANNÉE 2011 - 727 700 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, la contribution municipale doit représenter au moins 50 % de la subvention attribuée;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a attribué à la Ville de Gatineau, pour l'année 2011, une subvention de 727 700 \$ et qu'une somme de 669 000 \$ était prévue au budget 2011 des revenus;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la Ville de Gatineau doit être de 363 850 \$ et que la contribution prévue au budget est de 434 420 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Ville de Gatineau dans la cadre du Programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Le trésorier est autorisé à virer au budget de l'année 2011 du Service des arts, de la culture et des lettres, la somme de 58 700 \$ représentant l'augmentation par rapport à la somme prévue au budget.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2012-14

**SOUMISSION 2011 SP 252 - ACHAT DE SIMULATEURS D'EMBRASEMENT, PHASES 1 ET 5**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Boivin & Gauvin inc., 1416, Père Chaumonot, L'Ancienne-Lorette, Québec, G2E 1P9, pour l'achat de simulateurs d'embrasement, phases 1 et 5 pour un montant total de 350 571,15 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 octobre 2011, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30478-002-21232	335 185,10 \$	Carserne d'incendie à Buckingham et autres simulateurs d'embrasement
04-13493	15 386,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 janvier 2012.

Adoptée



**CE-2012-15**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-47 POUR UN MONTANT TOTAL DE 523 147,26 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 7 DÉCEMBRE 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-47 d'un montant de 523 147,26 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 décembre 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 janvier 2012.

Adoptée

**CE-2012-16**      **DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES ARCHIVES 2012-2013 - CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est membre du Réseau des services d'archives du Québec qui voit à l'analyse préliminaire des demandes de subvention à être acheminées au Conseil canadien des archives;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est éligible aux programmes de subvention du Conseil canadien des archives;

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a élaboré une demande de subvention dans le cadre du Programme national de développement des archives 2012-2013 du Conseil canadien des archives;

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de cette demande de subvention portant sur la description des documents de la Série Iconographique (H006-03) du Fonds du Service d'incendie de la Ville de Hull :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la demande de subvention présentée par le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe dans le cadre du Programme national de développement des archives 2012-2013 et l'autorise à signer ladite demande.

Adoptée

**CE-2012-17**      **SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BUCKINGHAM INC. - 50<sup>E</sup> TOURNOI NATIONAL DE BUCKINGHAM - 26 FÉVRIER AU 10 MARS 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Buckingham inc., 485, rue James Gatineau, Québec, J8L 2R3, à titre de subvention pour le 50<sup>e</sup> Tournoi National de Buckingham qui se tiendra du 26 février au 10 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-18

**SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION POUR PERSONNES EXCEPTIONNELLES DE PAPINEAU INC. - ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE OFFERTES AUX BÉNÉFICIAIRES DU CENTRE JEAN CHARLEBOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association pour personnes exceptionnelles de Papineau inc., à l'attention de madame Line Couture, C. P. 2861, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour les activités d'apprentissage offertes aux bénéficiaires du Centre Jean Charlebois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-19

**SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR LA LIÈVRE DE GATINEAU - FESTIPUCE 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur la Lièvre de Gatineau, 25, rue Stewart, Gatineau, Québec, J8L 3M8, à titre de subvention pour l'organisation du Festipuce qui aura lieu du 24 au 26 février 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-20

**SUBVENTION DE 500 \$ - TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - 16 AU 29 JANVIER 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de TPHMMA, à l'attention de monsieur Roch Béland, 171, rue du Trois-Moulins, Gatineau, Québec, J8M 1Y1, à titre de subvention pour le tournoi provincial qui aura lieu du 17 au 30 janvier 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-21

**SUBVENTION DE 600 \$ - ADOJEUNE INC. - TOURNOI DE PING-PONG - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - STÉPHANE LAUZON ET YVON BOUCHER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8 à titre de subvention pour l'organisation d'un tournoi de ping-pong entre maisons de jeunes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-22

**SUBVENTION DE 650 \$ - LOISIRS ST-JEAN-BOSCO - CARNAVAL ST-JEAN-BOSCO – 27 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2012 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de Loisirs St-Jean-Bosco, à l'attention de monsieur Jean Lessard, 40, rue de Batiscan, Gatineau, Québec, J8P 8B8, à titre de subvention pour le Carnaval St-Jean-Bosco qui se tiendra du 27 janvier au 5 février 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79935-972	500 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-23

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'OUTAOUAIS POUR L'ORGANISATION DE L'EXPO-SCIENCES BELL 2012 – 16 AU 18 MARS 2012 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais, 101, rue Saint-Jean-Bosco, local A-1360, C. P. 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour l'organisation de l'Expo-Sciences Bell 2012 du 16 au 18 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

**CE-2012-24**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - SOPAR DANS LE CADRE D'UNE LEVÉE DE FONDS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de Sopar, 1, chemin des Érables, Gatineau, Québec, J8V 1C1, à titre de subvention dans le cadre d'une levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

**CE-2012-25**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE LA BASSE-LIÈVRE - ANIMATION DU VIEUX-BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre, à l'attention de madame Karine Lauzon, 390, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G7, à titre de subvention pour l'animation du Vieux-Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	1 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-26

**SUBVENTION DE 1 900 \$ - CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS DU CLUB POUR L'ANNÉE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 900 \$ à l'ordre du Club optimiste de Gatineau, C. P. 82007, Gatineau, Québec, J8T 8B0, à titre de subvention pour les activités du club pour l'année 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	400 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-27

**SUBVENTION DE 2 500 \$ - AGAP DU VIEUX-GATINEAU - PROJET DES SERRES URBAINES NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre de AGAP du Vieux-Gatineau, 321-B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour le projet des Serres urbaines Notre-Dame (Les SUN).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	2 500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-28  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2012-519

**PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ALAIN RIEL ET STEFAN PSENAK À UNE FORMATION OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE - SAINT-LAMBERT - LE 14 JANVIER 2012 – 1 351,24 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Alain Riel et Stefan Psenak à participer à la formation « L'Éthique et la déontologie en matière municipale » offerte par l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Saint-Lambert le 14 janvier 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 183,96 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 351,24 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-31082	676,62 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32331	674,62 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-29

**SIGNATURE D'UNE QUITTANCE À LA SOCIÉTÉ GRICS (SOCIÉTÉ DE GESTION DU RÉSEAU INFORMATIQUE DES COMMISSIONS SCOLAIRES)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ex-Ville de Gatineau a signé une entente intermunicipale avec les villes de Longueuil, Montréal et Terrebonne et un partenariat avec la Société GRICS pour le développement d'une application de gestion des plateaux et des loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société GRICS a entamé des négociations avec la firme GFI pour vendre et céder ses droits de propriété et de commercialisation du logiciel LUDIK;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoyait des royautés à payer aux villes partenaires et que ces montants n'avaient pas été totalement acquittés;

**CONSIDÉRANT QUE** la société GRICS a envoyé aux villes partenaires un chèque représentant les royautés résiduelles à payer à chacune des villes et que, pour la Ville de Gatineau, ce montant s'établit à 34 296,93 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a encaissé le chèque en novembre 2011 après que les services juridiques des villes impliquées en soient venus à une entente avec la Société GRICS sur l'avenir du produit LUDIK;

**CONSIDÉRANT QU'**il reste à signer la renonciation et quittance en faveur de la Société GRICS :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la renonciation et quittance en faveur de la Société GRICS relativement au progiciel Ludik et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer ladite renonciation et quittance.

Adoptée

**CE-2012-0111D1 DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires pour la période du 26 octobre au 29 novembre 2011.

**CE-2012-30\* MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 437-2007 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau régime de retraite des policiers de la Ville de Gatineau doit être modifié pour tenir compte des modifications convenues avec la Ville dans le cadre du renouvellement de la convention collective des policiers;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications apportées ne font que refléter les ententes convenues :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la modification au Règlement numéro 437-2007 concernant le Régime de retraite des policiers de la Ville de Gatineau conformément aux dispositions de l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Le secrétaire du comité de retraite est autorisé, avec le greffier, à soumettre cette modification à la procédure d'approbation prévue par la Loi sur les cités et villes.

Les dispositions de l'annexe 1 entrent en vigueur aux dates qui y sont prévues après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2012.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2012-31 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME FRANCE PÉTRIN AU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de répondre à la demande des services municipaux en matière de dotation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à procéder à l'embauche d'une ressource temporaire pour une période supplémentaire de 12 mois :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement contractuel de madame France Pétrin au poste de conseillère en ressources humaines à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines, du 1<sup>er</sup> janvier au 21 décembre 2012.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-135 – Service des ressources humaines – Temporaires – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-32

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR GEORGES LAVICTOIRE AU POSTE DE COORDONNATEUR - RÉMUNÉRATION - SECTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer le suivi des opérations et une période de transition avec le futur titulaire suite à la retraite de monsieur Yves Boucher au poste de coordonnateur, Rémunération à la Section de la rémunération et des avantages sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée en fonction du nouveau titulaire est prévu le 9 janvier 2012 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Georges Lavictoire au poste de coordonnateur, Rémunération à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-016 au plan d'effectifs des cadres) pour la période du 12 décembre 2011 au 3 février 2012.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 janvier 2012.

Adoptée

CE-2012-33

**MUTATION DE MONSIEUR DANIEL FAUBERT AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de division, Urbanisme au centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de monsieur Daniel Faubert au poste de chef de division, Urbanisme au centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur adjoint, Opérations.

Monsieur Daniel Faubert occupe le poste de chef de division, Planification du territoire au Service de l'urbanisme et du développement durable depuis plus d'un an, la période d'essai est donc complétée.

Le salaire de monsieur Daniel Faubert sera celui de la classe 6, 7<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Étant donné que la période d'essai est complétée, la permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61230-115 – Centre de services de Gatineau – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 janvier 2012.

Adoptée



CE-2012-34

**MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN RECONNAISSANCE JUDICIAIRE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ - LOTS 4 618 406 ET 4 618 407 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 0, AVENUE DES ENTREPRISES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu d'un acte de vente sous seing privé, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull le 8 février 2001, sous le numéro 558828, la Ville de Gatineau a acquis, dans le cadre d'une vente pour taxes selon les dispositions de l'article 538 de la Loi sur les cités et villes (LRQ chapitre C-19), les immeubles portant les numéros de lots 4 618 406 et 4 618 407 au cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la chaîne de titres comporte un vice et que la Ville doit la régulariser :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques afin d'intenter une requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété pour les lots 4 618 406 et 4 618 407 au cadastre du Québec et à prendre tous les recours nécessaires afin de régulariser le titre.

Adoptée

CE-2012-35

**MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES AFIN D'ENTAMER TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES NÉCESSAIRES CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 41, RUE PILON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de construction ont été entamés sur l'immeuble situé au 41, rue Pilon, propriété de monsieur Luc Lacasse, et que ces travaux n'ont jamais été complétés;

**CONSIDÉRANT QUE** le 20 avril 2011, monsieur Luc Lacasse s'engageait par écrit à terminer les travaux de construction au 41, rue Pilon au plus tard le 31 décembre 2011 et qu'il s'avère qu'il ne pourra s'y conformer dans le délai imparti;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie a fait parvenir, le 20 octobre 2011, à monsieur Luc Lacasse un avis d'infraction relevant plusieurs anomalies, dont certaines présentent un risque d'incendie;

**CONSIDÉRANT QU'**un ingénieur a effectué une expertise sur la structure du bâtiment et, vu son état, il recommande la démolition complète de l'immeuble dans son rapport daté du 25 octobre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble situé au 41, rue Pilon est dans un état tel qu'il est dangereux au sens de l'article 37 du Règlement de construction numéro 504-2005;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mandater le Service des affaires juridiques afin de prendre tous les recours nécessaires pour procéder à la démolition complète de l'immeuble et obliger le propriétaire à se conformer à la réglementation municipale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques afin d'entamer toutes les procédures nécessaires devant la Cour supérieure pour obtenir un jugement obligeant le propriétaire de l'immeuble situé au 41, rue Pilon à se conformer à la réglementation municipale et à procéder à la démolition complète de l'immeuble et, à défaut pour le propriétaire de se conformer dans le délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville à démolir le bâtiment, et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

CE-2012-36

**CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME LAVERY, DE BILLY POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA POURSUITE INSTITUÉE PAR LE DEMANDEUR MARTIAL FRIGON**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Martial Frigon a institué une poursuite judiciaire à l'encontre de plusieurs défendeurs, y compris la Ville de Gatineau, en date du 31 juillet 2006, et ce, au montant de 2 400 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier a été institué devant la Cour supérieure de l'Ontario, et ce, étant donné la présence de plusieurs défendeurs ayant leur domicile en Ontario;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Lavery, De Billy a été mandatée à ce moment afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de confirmer le mandat de la firme Lavery, De Billy dans le présent dossier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme le mandat accordé à la firme Lavery, De Billy par le Service des affaires juridiques afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre du présent dossier.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 janvier 2012.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> ANDRÉE LOYER**  
Greffier adjoint et secrétaire  
Comité exécutif